



FFMCO

Fédération Française des Motards en Colère

La motophobie ou le racket organisé

Depuis plusieurs années, les autorités n'ont de cesse de prendre des mesures que l'on peut qualifier de motophobes à l'encontre des usagers de deux roues motorisés.

Sous couvert de sécurité, l'État impose de plus en plus de normes et de règlements divers et variés.

Voici un petit éventail de mesures stupides et/ou financièrement intéressées.

Plaque d'immatriculation

Voilà une mesure d'égalité de traitement de tous les usagers... devant les radars !

Obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2017 sous peine de verbalisation, la plaque doit être plus longue d'environ 2 centimètres alors que la taille des caractères ne change pas.

Cette mesure stupide, inutile et inique ne vise qu'à faire rentrer de l'argent dans les caisses, pour une meilleure rentabilité des radars.

Nous encourageons ceux qui ne l'ont pas encore fait de ne pas changer leurs plaques.

Port des gants obligatoires

La mesure, entrée en vigueur le 20 novembre 2016, a déjà permis aux autorités de faire du chiffre avec beaucoup de PV dressés mais totalement injustifiés.

En effet, si les gants doivent être munis de protections souples ou renforcées, le logo avec la moto n'est pas obligatoire, **seule l'étiquette mentionnant le logo CE doit être identifiable sur les gants.**

Ne vous y trompez pas : à travers le port des gants obligatoires, le gouvernement suivra la piste du rapport Guyot de 2013 qui demande à ce que tous les usagers de 2RM soient dotés d'un équipement complet et homologué.

Outre le fait que les accessoires homologués connaîtront une augmentation tarifaire certaine, la cerise sur le gâteau des motards sera le gilet airbag... Et vous pourrez dire adieu aux bons vieux jeans, l'administration n'homologuera jamais la marque Levi's © !

Contrôle technique

Le gouvernement en rêve...

Cette mesure, qui revient régulièrement sur le tapis devait entrer en application en octobre 2017 avant d'être reportée devant la mobilisation des motards à travers les nombreuses manifestations.

Il s'agit dans un premiers temps d'imposer un CT à la revente.... qui deviendra très vite périodique.

Selon l'étude MAIDS, seuls 0.3 % des accidents sont directement imputables à un défaut technique de la machine. Il fait partie des causes secondaires dans 1.6 % des accidents.

C'est sur ce dernier chiffre que Dekra-Norisko principal artisan des lobbys du secteur, justifie la mise en place du CT.

La sécurité est mise en avant mais en réalité, il s'agit d'une énième pompe à fric, destinée à enrichir les sociétés du secteur et l'État mais qui n'aura aucun impact tangible sur la sécurité. →

La loi des 100 chevaux et le A2 pour tous

En 1985, la France est le seul état au monde à interdire la circulation des motos de plus de 100 chevaux sur son territoire.

En 2016, forcée par la Commission Européenne qui n'a pu trouver aucune corrélation entre l'accidentologie des motards et le bridage des moteurs, la France doit abandonner la mesure qu'elle a été la seule au monde à adopter. Aujourd'hui les motos neuves ne sont plus bridées, les anciennes peuvent être débridées aux frais du pilote et uniquement si la machine est équipée de l'ABS et répond à la norme Euro 3.

Mais l'abandon de cette loi en a entraîné une autre : celle du permis A2 pour tous.

Concrètement, quelque soit l'âge du nouveau titulaire du permis moto, celui-ci sera limité pendant 2 ans sur une machine n'excédant pas 47,5 chevaux. Au terme de cette période, la machine sera débridable après une formation de 7 heures obligatoire. Tout ceci sera payant.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les automobilistes.

Il s'agit d'une mesure anti-moto visant à décourager le plus possible sa pratique en faisant peser des contraintes supplémentaires.

La double peine

La création du permis A2 pour tous a entraîné un effet particulièrement pervers.

Si un titulaire du permis A vient à perdre tous ses points, il sera considéré comme un "jeune conducteur" et sera lui aussi bridé avec un véhicule n'excédant pas 47,5 chevaux et ne pourra pas reconduire sa moto avant 2 ans.

Là-aussi, une formation sera nécessaire pour pouvoir conduire à nouveau un modèle supérieur !

Les ZCR

Enfin, à quoi bon toutes les mesures ci-dessus si on ne peut plus rouler avec nos motos ? Ne nous y trompons pas, les Zones à Circulation Restreintes, déjà effectives pour les motos à Paris et Grenoble, sont amenées à s'étendre, malgré les discours rassurants de beaucoup de municipalités. Encore une mesure motophobe que n'appliquent pas la plupart des pays étrangers, reconnaissant l'empreinte écologique moindre des deux roues motorisés.

Et en Post-scriptum...

Insidieusement, le stationnement payant des 2RM commence à apparaître sur Nantes et Paris et ne demande qu'à s'étendre...

Et bien sûr, la FFMC dénonce toutes les mesures plus générales comme la privatisation des voitures radar, la limitation à 80, etc, etc. La liste est longue !

Rejoignez-nous !

Comme vous le constatez, toutes ces mesures n'ont rien à voir avec notre sécurité mais plutôt à nous décourager de notre pratique.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, il est important de se mobiliser.

La Fédération Française des Motards en Colère a besoin de vous pour être encore plus efficace dans la défense de notre passion commune.

Plus nombreux, plus forts !

Pour nous rejoindre : <http://annuaire.ffmc.fr/>